WiseAM
LA SAGESSE D'INNOVER

Wise5PEA

Part C : FR0013282357

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : Cet OPCVM est un Fonds Commun de Placement qui a pour objectif de gestion d'offrir une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure à 7,5% sur la durée de placement recommandée en respectant les règle d'investissement du PEA (le « ***Fonds*** » ou l'« ***OPCVM*** » ou le « ***FCP*** »). A cette fin, le Fonds se fixe une volatilité comprise entre 10 et 15 %, soit un niveau de risque ex-ante défini par un SRRI 5. Du fait de l'objectif de gestion et au regard de la stratégie d'investissement utilisée totalement discrétionnaire, il ne peut être fait mention d'un indicateur de référence pertinent pour ce fonds.

Politique d'investissement :

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le FCP sera investi de manière discrétionnaire et exclusivement en instruments éligibles au PEA dans les conditions suivantes : de 90 % à 100 % à travers des OPCVM et FIA éligibles au PEA. Les FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et les fonds d'investissement de droit étranger autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 pourront représenter jusqu'à 30% de l'actif net du Fonds.
Ces OPC pourront être exposés sans limites aux autres marchés (titres de créances sans limites de notations ni de zones géographiques, marchés actions internationaux sans limites de capitalisation, devises), étant précisé que le Fonds ne s'exposera pas en direct en actions et en titres de créance mais uniquement à travers des fonds.
Le complément éventuel (0 % à 10 %) restera en liquidités.
L'exposition moyenne au risque actions devrait s'établir autour de 80%, et celui sur les instruments de taux autour de 20%, mais la gestion a pour vocation d'offrir une certaine flexibilité face aux cycles économiques et financiers, et vise essentiellement à respecter un niveau de risque global.

Wise5PEA peut également intervenir jusqu'à 100% de l'actif net sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et de change. A noter que le risque de change sera un sous-produit des positions prises sur les OPCVM eux-mêmes exposés. L'effet de levier maximal indicatif est donc de 2.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Wise5PEA est géré de manière active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques sur la base des risques de marché associés. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de trois composantes :
(i) La définition de l'allocation en termes de budgets de risque, mesurés au travers des expositions sur les différents facteurs de risque de marché, et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale,
(ii) La sélection des OPCVM ou FIA, sur la base d'une analyse quantitative et qualitative des fonds de l'univers d'investissement. L'OPCVM est exposé dans les mêmes proportions aux risques de ces OPCVM ou FIA sous-jacents,
(iii) La construction du portefeuille réalisée à l'aide des modèles internes limitera la volatilité ex-ante à 15 % (borne haute correspondant au SRRI 5).

Affectation du résultat : Capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative (« ***VL*** ») jusqu'à 11 heures et sont exécutées sur la base de la VL de ce même jour calculée en J+2 et dénouée en J+ 3. La VL est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse du jour, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Signification de cet indicateur :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi Wise5PEA est-il dans cette catégorie ?
Wise5PEA n'est pas garanti en capital. Il est exposé aux marchés financiers français et étrangers, actions, obligations et autres titres de créances, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre et donc de la VL de l'OPCVM ; Risque de contrepartie : éventuelle défaillance d'une contrepartie dans une opération de gré à gré par exemple, ce qui ne concerne pas Wise5PEA directement mais peut fragiliser certains fonds sous-jacents de son portefeuille ; Risque de liquidité : périodes de tensions des marchés financiers exposant un fonds à accepter des prix temporairement décotés pour réaliser la cession d'un actif ; ce n'est pas tant Wise5PEA qui est directement exposé que les fonds qui constituent son portefeuille et qui investissent, eux, directement dans des titres vifs dont la liquidité peut connaître une forte baisse à certains moments.
Par ailleurs, ce FCP doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement » pourra entraîner un risque de baisse de la VL plus important.
L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.
Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la VL de votre OPCVM.

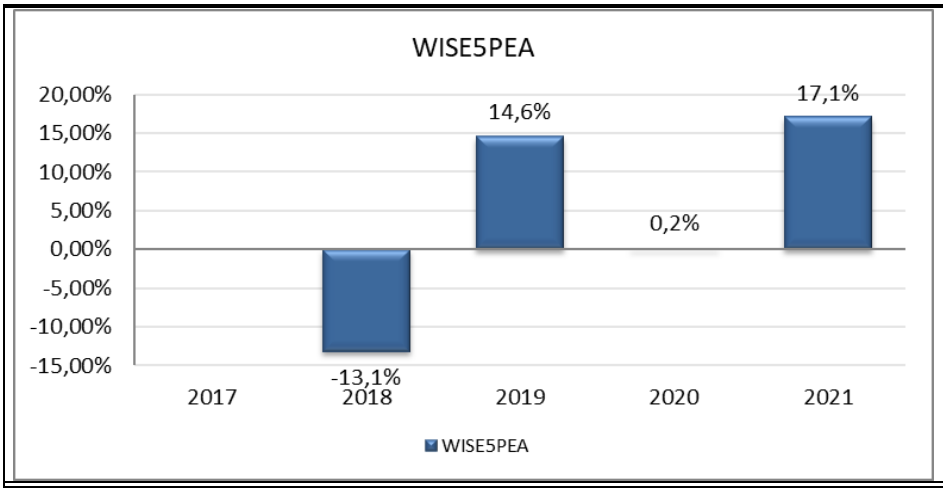
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	4% max
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2,72% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	15% TTC de la performance de l'actif net investi qui excèdera 7,5% annualisé net de frais. 1,57% prélevé au titre du dernier exercice

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31.12.2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.wiseam.fr***.***

PERFORMANCES PASSEES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

L'OPCVM a été créé le 18 octobre 2017.

Les performances passées sont calculées en euros et sont exprimées en pourcentage de la VL de l'OPCVM à chaque fin d'année.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : Crédit Industriel et Commercial (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et semestriels sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une (1) semaine sur simple demande par mail à info@wiseam.fr ou par courrier auprès de : WiseAM / 13, rue Alphonse de Neuville, 75017 Paris / Tél. : +33-1 80 98 00 50. Ces documents sont également disponibles sur le site : www.wiseam.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la VL : D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site : www.wiseam.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.wiseam.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

Régime fiscal : L'OPCVM est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de WiseAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
WiseAM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/06/2022.